



Communauté De Communes Des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 DECEMBRE 2012

DELIBERATION N°50-2012/CCDS RELATIVE A LA
PRISE EN CHARGE DES DEPENSES LIEES A REMISE
DE PRIX ET DE GRATIFICATIONS

L'an deux mille et le vingt-six décembre deux-mille douze à quinze heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des délibérations de la mairie de Kourou, sous la présidence de M. Charles RINGUET, Premier Vice-Président.

Titulaires présents :

Messieurs Charles RINGUET, Robert PUTCHA, William LAZZAROTTO, Adelson MAGLOIRE, René-Serge HORTH, Bruno APOUYOU, Jean-Christian GABRIEL,
Mesdames France CLET-COURAT, Annick LEVEILLE

Titulaires absents excusés :

Messieurs Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL,
Madame Karine ZULEMARO (procuration à Monsieur Adelson MAGLOIRE)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts de la Communauté de communes ;
Vu le PV de carence du conseil communautaire du 22/12/2012

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté,

Article 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : DECIDE de retenir la présente liste de bénéficiaires et de prendre en charge ces dépenses qui seront inscrites au budget de la CCDS

Liste des bénéficiaires et occasions

1. Départ à la retraite d'un personnel – montant maximum de 500€.
2. Fête de fin d'année :
 - a. repas pour les personnels et leur famille et les élus communautaires
 - b. organisation de l'arbre de Noël y compris animation musicale ou spectacle pour les enfants des agents
 - c. remise d'un cadeau ou de chèque-cadeau d'une valeur de 50 €, pour les enfants des personnels de moins de 16 ans.
3. Remerciements à des personnalités pour leur action et engagement sur le territoire de l'EPCI – montant maximum de 500€.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président, après avis du bureau de la CCDS, à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 26 décembre 2012
Pour extrait et certifié conforme

P^o/Le Président, par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président


Charles RINGUET



PREFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER

03 JAN. 2013

ARRIVÉE

Transmis A.....

| |
|---|
| Vote : |
| -Nombre de conseillers en exercice : 20 |
| -Nombre de conseillers présents : 9 |
| -Pour : 10 |
| -Contre : |
| -Abstention(s): |